

Obligations de contrôle pour les fournisseurs externes

Hygiène et Sécurité

Barclays reconnaît ses responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité (**H&S**) envers toute personne affectée par ses opérations, y compris, mais sans s'y limiter, ses employés, ses sous-traitants, ses clients, ses visiteurs et le public.

Barclays s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses employés, en assurant un environnement de travail sûr pour prévenir tout accident du travail et problème de santé et favoriser le bien-être mental. Barclays considère la conformité aux lois locales comme une exigence absolue, et recherche, lorsque cela est possible, à mettre en place des normes minimales mettant l'accent sur l'analyse et, si nécessaire, la réduction des risques significatifs en matière d'hygiène et de sécurité.

Toute activité entreprise au nom de Barclays doit également être conforme à toutes les lois et/ou exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité des juridictions concernées. La mission de l'organisation est énoncée dans la déclaration d'engagement envers les règles d'hygiène et de sécurité de Barclays (Barclays H&S Policy Statement of Commitment) signée par le PDG du groupe. Barclays a fixé des objectifs de contrôle pour gérer les risques H&S. Ces objectifs viennent s'ajouter aux normes minimales obligatoires établies pour les personnes responsables de la gestion des questions d'hygiène et de sécurité. La norme et la politique d'hygiène et de sécurité de Barclays respectent les exigences d'un système de gestion H&S internationalement reconnu pour s'assurer que Barclays :

- mette en place un cadre de gestion H&S structuré qui définit les normes H&S minimales du groupe Barclays afin de fournir les services Barclays en toute sécurité ;
- fasse preuve de leadership en matière de sécurité et s'assure que les collaborateurs, quel que soit leur niveau, endossent leur responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre de leurs missions quotidiennes ;
- fournisse des conseils professionnels et des ressources appropriées pour faciliter la gestion des questions d'hygiène et de sécurité ;
- consulte ses employés sur les questions touchant à l'hygiène et à la sécurité, et encourage leur participation à la gestion des risques dans leurs activités ;
- respecte a minima toutes les exigences légales et, si possible, cherche à promouvoir des normes d'hygiène et de sécurité supérieures ;
- identifie de façon proactive les risques en matière d'hygiène et de sécurité, et introduise les contrôles appropriés pour réduire les risques liés à nos opérations ;
- s'assure que les informations, instructions, formations et supervision adéquates en matière d'hygiène et de sécurité sont fournies à tous les collaborateurs, en fonction de leurs rôles et responsabilités ;
- surveille les performances en matière d'hygiène et de sécurité, révisé régulièrement le cadre H&S et utilise les résultats pour améliorer continuellement ses performances ;
- promeuve le bien-être physique et mental de ses employés.

| Intitulé du contrôle | Description du contrôle | Raisons de l'importance |
|----------------------|--|---|
| 1. Gestion H&S | <p>Les fournisseurs doivent avoir défini un système de gestion H&S pour contrôler les risques H&S associés à leurs activités. Ils DOIVENT en outre suivre une procédure de préqualification H&S via un programme d'évaluation des fournisseurs tiers (SEDEX) choisi par Barclays*.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fournisseurs doivent être notés comme à risque d'hygiène et de sécurité « FAIBLE » dans le SEDEX, dans les six mois qui suivent leur adhésion au programme. - Les fournisseurs doivent convenir avec le gestionnaire des fournisseurs d'un plan d'action s'ils sont notés comme présentant un risque « Moyen » lors de la procédure de préqualification SEDEX, afin d'obtenir la note « Faible » dans les six mois qui suivent leur adhésion au programme. - Les fournisseurs doivent suivre un audit H&S (SMEATA) s'ils sont notés comme présentant un risque « Élevé » lors de la procédure de préqualification et réaliser toutes les actions pertinentes dans les délais convenus dans le cadre de l'audit. - Les fournisseurs ne doivent pas quitter le programme et doivent conserver un risque « Faible » pour toute la durée du contrat. - Un rapport SEDEX complet, incluant l'évaluation des risques d'hygiène et de sécurité, doit être transmis à Barclays AVANT que le contrat ne soit signé. <p>* Royaume-Uni uniquement : Les fournisseurs peuvent aussi démontrer leur compétence en adhérant à un programme SSIP (Safety Scheme in Procurement) reconnu, à condition que le nom et l'adresse corrects du fournisseur figurent sur le portail SSIP. Aucune évaluation des risques n'est réalisée et leur compétence est pleinement reconnue s'il est confirmé que les fournisseurs ont une entité valide sur le portail SSIP.</p> | <p>Barclays est tenu de n'engager que des fournisseurs compétents ayant mis en place des systèmes de gestion H&S efficaces, afin de s'assurer que les fournisseurs ne font courir aucun risque aux employés ou clients de Barclays dans le cadre de leurs activités.</p> <p>Pour démontrer l'existence d'accords H&S appropriés, les fournisseurs sont tenus de montrer que leurs programmes d'hygiène et de sécurité répondent aux attentes énoncées par le service H&S de Barclays.</p> <p>Pour en savoir plus, consultez le site Web de SSIP : http://SSIP.org.uk/members/</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>2. Compétences relatives à l'hygiène et à la sécurité</p> | <p>Les fournisseurs doivent avoir accès à un soutien et à des conseils professionnels en matière d'hygiène et de sécurité pour les juridictions dans lesquels ils exercent des activités.</p> <p>Ils doivent identifier une personne compétente qui sera chargée de la sécurité de leurs activités (sous-traitants inclus) et servira de représentant pour les sous-traitants (et les entreprises sous-traitantes) sur le site.</p> <p>Les travailleurs indépendants peuvent se désigner eux-mêmes.</p> | <p>Les fournisseurs doivent avoir accès à des conseils professionnels en matière d'hygiène et de sécurité pour les aider à remplir leurs missions en la matière.</p> <p>Une personne compétente est un individu qui possède les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires et, le cas échéant, les qualifications légalement reconnues pour gérer les questions d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Pour s'assurer que les travaux sont exécutés au moins conformément aux attentes de Barclays en matière d'hygiène et de sécurité, le superviseur pertinent doit endosser la responsabilité pour tout le personnel sur site et se charger de la surveillance des activités des sous-traitants.</p> |
| <p>3. Formation</p> | <p>Les fournisseurs doivent s'assurer que leur personnel dispose des compétences requises avant toute intervention sur un site Barclays.</p> <p>Ils doivent être en mesure de démontrer que leurs employés ont reçu les instructions adéquates en matière d'hygiène et de sécurité pour tous les travaux, et que les équipements et la formation adéquats leur ont été fournis pour travailler en toute sécurité.</p> | <p>Les fournisseurs sont tenus de fournir à leurs employés et à leurs sous-traitants les informations et formations requises en matière d'hygiène et sécurité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que chaque collaborateur sache comment travailler en toute sécurité, sans risques pour sa santé ou celle d'autrui ; • développer une culture positive autour de l'hygiène et de la sécurité, dans laquelle l'hygiène et la sécurité au travail deviennent une seconde nature pour chaque collaborateur ; et • satisfaire aux devoirs légaux de protection des employés en matière d'hygiène et de sécurité. |
| <p>4. Conformité juridique</p> | <p>Les fournisseurs doivent s'assurer de disposer des processus adéquats pour identifier toutes les législations relatives à l'hygiène et à la sécurité applicables aux juridictions dans lesquelles ils fournissent des services à Barclays.</p> <p>Ils doivent respecter toutes les législations relatives à l'hygiène et à la sécurité applicables à leur juridiction locale et doivent avoir mis en place un processus adéquat pour vérifier leur respect des exigences légales locales en matière d'hygiène et de sécurité.</p> | <p>Barclays s'engage à veiller à ce que toutes les activités opérationnelles soient conformes aux exigences légales de la juridiction dans laquelle Barclays conduit des activités.</p> <p>Pour éviter tout risque de poursuites, les fournisseurs doivent avoir de solides connaissances des réglementations applicables dans la juridiction dans laquelle ils conduisent leurs activités. Ils doivent en outre s'assurer qu'un processus adéquat est en place pour garantir leur conformité à ces réglementations.</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>5. Contrôle des livraisons opérationnelles</p> | <p>Les fournisseurs doivent identifier et conduire leurs activités conformément à d'autres exigences en matière d'hygiène et de sécurité, comme les normes internes de Barclays, les normes appropriées du secteur et les meilleures pratiques locales.</p> | <p>Le manuel de Barclays sur les exigences d'hygiène et de sécurité minimales pour les livraisons opérationnelles (Barclays Minimum Health and Safety Operational Delivery Requirements Manual) a été conçu pour garantir une norme minimale pour les mesures de contrôle H&S afin de prévenir tout risque pour les personnes, quelle que soit la législation locale ou en l'absence de législation.</p> <p>Les fournisseurs doivent respecter les exigences légales si celles-ci sont plus strictes que les exigences minimales de Barclays, et doivent toujours aspirer à dépasser les exigences minimales.</p> |
| <p>6. Sécurité des systèmes de travail</p> | <p>Les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent veiller à ce que toutes les activités qu'ils entreprennent s'appuient sur une déclaration de méthodologie et une évaluation des risques propres à la tâche en question.</p> <p>L'évaluation des risques propre à la tâche doit (i) identifier les risques et dangers associés à ladite tâche ; (ii) identifier l'environnement dans lequel la tâche sera exécutée, et ; (iii) établir des mesures de contrôle de la sécurité pour éliminer ou réduire les risques découlant de ces dangers.</p> <p>Une déclaration de méthodologie est un document décrivant comment exécuter la tâche en toute sécurité. Elle doit inclure les mesures de contrôle liées aux travaux détaillées dans l'évaluation des risques. Au minimum, la déclaration de méthodologie doit contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La procédure détaillée de l'exécution de la tâche • Des informations sur les ressources (outils, extincteurs, etc.) et/ou le personnel requis • La durée prévue des travaux, et le nom et les coordonnées des responsables sur le site • Les isolements requis (circuits électriques, détecteurs de fumée, alarmes, etc.) • Les équipements de protection individuelle requis • Les permis requis • Les procédures de mise au rebut des déchets • Les protocoles d'urgence | <p>Un système de travail sécurisé doit être en place, car ce processus découle d'un examen systématique des activités visant à identifier les dangers et à spécifier les méthodes de travail afin d'éviter toute blessure et de garantir une approche cohérente de la gestion de l'hygiène et de la sécurité.</p> <p>Avant de commencer une tâche, l'opérateur doit avoir pris connaissance de l'évaluation des risques, de la déclaration de méthodologie et des mesures de contrôle requises associées.</p> <p>Bien que les évaluations des risques propres à la tâche et les déclarations de méthodologie puissent être génériques pour les tâches répétitives, le lieu et l'environnement dans lesquels la tâche doit être exécutée doivent être pris en compte avant de commencer la tâche.</p> |
| <p>7. Contrôle des sous-traitants</p> | <p>Les fournisseurs sont tenus de s'assurer que tout sous-traitant qu'ils désignent dispose des compétences requises pour exécuter les travaux et ont signé des accords officiels pour gérer l'hygiène et la sécurité. Un processus de préqualification officiel doit être suivi par les fournisseurs pour déterminer si les sous-traitants auxquels ils font appel ont mis en place les accords appropriés relatifs à l'hygiène et à la sécurité.</p> | <p>Si le contractant principal doit faire appel à un sous-traitant dans le cadre de la fourniture des services à Barclays, il est tenu de s'assurer que le sous-traitant possède les compétences et connaissances suffisantes et les accords H&S adéquats (qui répondent aux exigences de</p> |

| | | |
|------------------------------|--|---|
| | <p>Les fournisseurs sont chargés du suivi des performances H&S en continu des sous-traitants qu'ils engagent et doivent conserver les documents justificatifs de performances appropriés.</p> <p>* Remarque : Si le fournisseur fait appel à un ou plusieurs sous-traitants principaux de niveau 1, c'est-à-dire que le sous-traitant exécute TOUTES les activités au nom du fournisseur, alors :</p> <p>- Les questions d'hygiène et de sécurité et autres obligations de contrôle des fournisseurs doivent être exécutées pour ce sous-traitant.</p> | <p>Barclays) pour exécuter les travaux en toute sécurité et sans créer de risque en matière d'hygiène et de sécurité.</p> |
| 8. Inspections | <p>Pour les activités réalisées sur un site Barclays, des inspections H&S des activités/zones d'intervention du fournisseur doivent être conduites régulièrement pour vérifier les méthodes de travail, les matériaux et la qualité de la confection. Toutes les inspections doivent être consignées et documentées. Il doit être également démontré que toute opportunité d'amélioration identifiée a été convenablement traitée. Les documents l'attestant doivent être tenus à la disposition de Barclays.</p> | <p>Pour garantir le respect continu des exigences légales et de Barclays, il est nécessaire que Barclays puisse avoir l'assurance que les fournisseurs surveillent leurs activités.</p> <p>Barclays suivra les activités du fournisseur pour s'assurer de l'exactitude des rapports d'inspection.</p> |
| 9. Signalement des accidents | <p>Tous les accidents et incidents, y compris évités de justesse et détectés à temps, qui surviennent sur un site Barclays ou qui impliquent du personnel Barclays doivent être signalés à Barclays afin que les détails de l'événement puissent être saisis dans le système de signalement des accidents H&S de Barclays.</p> <p>En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les décès, les blessures graves et les blessures entraînant un arrêt de travail doivent être signalés immédiatement, par la voie la plus rapide possible ; et • Les cas nécessitant un traitement médical ou des premiers soins, et les incidents évités de justesse doivent être signalés dans les 24 heures qui suivent l'incident. <p>Le fournisseur est tenu d'enquêter sur tous les accidents impliquant uniquement son personnel, ses sous-traitants et autres parties (c'est-à-dire autre que le personnel Barclays) sur les sites n'appartenant pas à Barclays. Toute blessure ou tout incident sur un site Barclays ou impliquant du personnel Barclays et découlant des activités ou d'une omission du fournisseur DOIT être signalé immédiatement à Barclays.</p> <p>* Si un employé du fournisseur a été victime, sur un site Barclays, d'un accident qui doit être signalé aux autorités locales compétentes, il incombe au fournisseur d'effectuer ce signalement. Confirmation des signalements doit être transmise au service H&S de Barclays.</p> | <p>Barclays a une obligation de diligence envers toutes les parties affectées par ses opérations et doit être tenu informé de tout accident survenant en lien avec ses opérations.</p> <p>C'est par une identification des accidents et une enquête efficace sur ceux-ci que Barclays peut déterminer les mesures à prendre pour éviter que le même type d'accident ne se reproduise.</p> <p>En cas d'accident, le fournisseur doit transmettre les rapports d'accident à Barclays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport écrit initial contenant des informations de base sur l'incident, dans les 24 heures qui suivent l'incident • Rapport intermédiaire dans les cinq jours ouvrés qui suivent le rapport initial • Rapport final dans les dix jours ouvrés qui suivent l'incident (y compris les mesures supplémentaires requises pour résoudre l'incident ou clore l'enquête) |

| | | |
|--------------|--|--|
| 10. Rapports | <p>Les fournisseurs sont tenus de suivre et de surveiller leurs performances H&S par le biais d'indicateurs de performances.</p> <p>Les fournisseurs doivent définir les indicateurs suivants (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Indicateurs avancés (par exemple, exécution des programmes de maintenance préventive planifiée réglementaires, inspections, évaluations des risques, enquêtes, formation, mise en œuvre des mesures correctives, etc.)- Indicateurs retardés (par exemple, problèmes de santé, accidents, y compris évités de justesse, etc.) <p>Tous les indicateurs doivent être analysés afin d'identifier les tendances et les points améliorables. Une synthèse des données de performances doit être transmise au service H&S de Barclays au moins une fois par trimestre.</p> | <p>L'efficacité des contrôles H&S et les performances globales du système de gestion H&S sont mesurées et suivies par le biais d'indicateurs de risques et de critères de suivi et de reporting MI/BI (Informations de gestion/Informations commerciales) convenus, aussi bien pour l'hygiène que pour la sécurité.</p> <p>La mesure des performances H&S permet à Barclays d'identifier les points qui peuvent être améliorés et de réduire continuellement les risques de blessures des personnes.</p> |
|--------------|--|--|